

# **14ème Trophée Roland PEROLINI**

**Dimanche 22 janvier 2023**

## **Règlement Intérieur**

### **Article 1**

Le Cercle d'Échecs de l'Agglomération Annécienne organise le dimanche 22 janvier 2023, son traditionnel tournoi rapide, le 14<sup>ème</sup> Trophée Roland Pérolini dans la salle municipale « Le Météore » sise 27 route de Frangy à Meythet.

- ❖ Deux tournois de 9 rondes de 2 x 15 minutes + 5 secondes par coup, sont proposés : 1 tournoi principal ouvert à tous et 1 tournoi accession réservé aux joueurs de moins de 1500 Elo.
- ❖ Les tournois sont ouverts à tout joueur régulièrement licencié pour la saison en cours. Les joueurs non licenciés doivent prendre une licence B sur place (8 euros pour les Adultes et 3 euros pour les Jeunes).

### **Article 2**

- ❖ Droit d'inscription : 24 euros pour les Seniors et 12 euros pour les moins de 20 ans.  
Clôture des inscriptions : 9h00 précises.
- ❖ Le pointage est obligatoire y compris pour les joueurs préinscrits ayant déjà réglé leur inscription.
- ❖ Les joueurs non inscrits arrivés après 9 heures et les joueurs préinscrits mais n'ayant pas pointé ne seront appariés qu'à la deuxième ronde.

### **Article 3**

- ❖ Les règles du jeu sont celles du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.
- ❖ Les appariements se font au système suisse intégral avec l'aide du logiciel « Papi 3.3.6 » de Erick Mouret.
- ❖ Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et exclu du tournoi.
- ❖ À la fin de chaque partie, le gagnant (ou le conducteur des blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque. L'autre joueur remet les pièces en place.

#### **Article 4**

- ❖ Il est interdit de fumer dans tout le bâtiment.
- ❖ Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit.
- ❖ En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est interdit d'avoir sur soi un quelconque appareil électronique même éteint dans l'aire de jeu. Celui-ci doit être rangé au fond d'un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé aura partie perdue.

#### **Article 5**

- ❖ Le classement est établi au nombre de points.
- ❖ Les ex-aequo seront départagés au Buchholz tronqué, au Buchholz puis à la Performance.

#### **Article 6**

- ❖ La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 4<sup>ème</sup> ronde.
- ❖ Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
- ❖ Les prix au classement général seront partagés entre les ex-aequo selon système Hort.
- ❖ Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.

#### **Article 7**

- ❖ Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

#### **Article 8**

- ❖ La Commission d'Appel composée de 3 membres, sera constituée au début du tournoi et affichée dans la salle de jeu avant le début de la première ronde.

#### **Article 9**

Arbitre Principal : Jean-Pierre LEES – Arbitre Fédéral Open 1.

#### **Article 10**

- ❖ Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

**L'Organisateur**

**L'Arbitre Principal**

**Jean-Pierre LEES**

**Jean-Pierre LEES**